

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 31 janvier 2023 à 20h30 sous la présidence d'Alain DE JAVEL, maire.

Etaient présents : Mrs Alain DE JAVEL, Jean Marc BONIN, Patrick PLATET, Michel VERNIER ; Mmes Claire GERMAIN, Magdalena JAMKA GAIAO, Martine BOCHATON,

Excusés : M. Pascal JEHAN a donné pouvoir à M. Alain DE JAVEL, Mme Priscille CUCHE a donné pouvoir à M. BONIN Jean-Marc

Mme Claire GERMAIN a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du conseil du 6 décembre 2022, adopté à l'unanimité, Il a été procédé aux signatures du livre des comptes rendus et du registre des délibérations.

Avant de passer à l'ordre du jour, le maire propose de rajouter les points suivants :

- Vote des nouveaux statuts du SYDESL
- Mission d'étude de faisabilité « chaufferie bois automatique »

Ces points étant acceptés à l'unanimité, le conseil municipal suit l'ordre du jour.

Mission d'étude de faisabilité « chaufferie bois automatique »

M. le Maire expose aux conseillers le projet concernant l'installation d'une chaufferie bois automatique collective sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'engager la mission d'étude de faisabilité "Chaufferie bois automatique" pour les bâtiments du secteur de la mairie, école, salle des fêtes.
- de consulter plusieurs bureaux d'études à partir du cahier des charges spécifique établi par l'ADEME et le Département de Saône-et-Loire.
- de solliciter les subventions de l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, correspondant à l'étude de faisabilité

dans le cadre du Plan Bois Energie et Développement Local.

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Vote des nouveaux statuts du SYDESL

M. le Maire donne lecture au conseil des nouveaux statuts du SYDESL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve ces nouveaux statuts.

Recrutement d'un agent contractuel

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'absence pour arrêt maladie de l'agent en charge de l'entretien des locaux communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période de 2 mois.

Cet agent assurera les fonctions d'agent technique en charge de l'entretien des locaux à temps non complet.

Convention de mise à disposition de personnel communal avec le SIVOS du Nord Clunysois

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de la Présidente du SIVOS du Nord Clunysois concernant une possible mutualisation du personnel communal du service administratif.

Il propose d'établir une convention de mise à disposition d'agent de la commune au service du SIVOS Nord Clunysois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte cette convention et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

Vote des comptes de gestion 2022 budgets commune et assainissement

Les comptes de gestion n'étant pas encore validés par la DDFIP, leurs votes sont reportés à un prochain conseil municipal.

Approbation du Compte Administratif 2022 du budget de la commune

Le Maire présente les comptes de la commune à la clôture de l'exercice 2022 qui sont excédentaires en fonctionnement de 128 908.88 € et déficitaires en investissement de 105 396.63 €.

Le Maire s'étant retiré lors du vote, M. Jean-Marc BONIN, 1^{er} Adjoint fait procéder au vote.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif 2022 du budget assainissement de la commune

Le Maire présente les comptes du budget assainissement de la commune à la clôture de l'exercice 2022 qui sont excédentaires en fonctionnement de 3 120.79 € et excédentaires en investissement de 19 484.16 €.

Le Maire s'étant retiré lors du vote, M. Jean-Marc BONIN, 1^{er} Adjoint fait procéder au vote.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

Affectation du résultat 2022 du budget de la commune

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 128 908.88 € et un déficit d'investissement de 105 396.63 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

105 396.63 € en dépenses d'investissement

82 407.58 € en réserve des recettes d'investissement

46 501.30 € en recette de fonctionnement

Affectation du résultat 2022 du budget assainissement

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 3 120.79 € et un excédent

d'investissement de 19 484.16 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

19 484.16 € en recettes d'investissement

3 120.79 € en recettes de fonctionnement

Informations et questions diverses

- Broyeur d'accotement : le matériel nécessitant de nombreuses réparations, le conseil préférerait remplacer celui-ci par un neuf en mutualisation avec la commune de Lournand. Nous attendons leur retour sur cette décision.
- Sécurité routière : l'entreprise Signal 71 nous a fourni un devis pour mettre une double ligne blanche sur la RD 981 dans la traversée du bourg de Massilly.
- Réunion SCOT : le PETR Maconnais-Sud Bourgogne a organisée une réunion de présentation du Document d'Orientation et d'Objectif de nos communes du clunisois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire, Alain DE JAVEL